



Commission Locale d'Information du  
9 novembre 2022

Collaboration étroite  
entre la centrale de  
Cattenom et le SDIS 57  
dans la lutte et la  
prévention contre  
l'incendie



## Le SDIS 57 : un partenaire historique

---

**La maîtrise du risque incendie** fait appel à un ensemble de dispositions prises dès la conception des centrales.

La formation, les exercices, les entraînements, le travail de coordination des équipes d'EDF avec les secours externes sont autant de leviers pour **se préparer à lutter contre l'incendie.**

C'est dans ce cadre que le CNPE de Cattenom poursuit **une coopération étroite avec le SDIS du département de la Moselle**

La convention de partenariat a été **renouvelée le 30 juin 2022** en présence des élus, des autorités et des représentants du SDIS 57.

# Une organisation robuste pour se préparer à intervenir

EDF et les pouvoirs publics ont mis en place, conjointement, une organisation complète afin de gérer les situations d'urgence.

Le choix d'organisation d'EDF dans le domaine de l'incendie s'appuie sur 3 principes :

- LA PRÉVENTION
- LA FORMATION
- L'INTERVENTION





## Intervention des secours sur le CNPE

En cas d'appel du 18, quel que soit l'évènement, **les équipes d'intervention du site sont immédiatement mobilisées** et les secours sont appelées à venir sur le site.

Dans la très grande majorité des cas, les secours n'ont pas à mettre en oeuvre leurs moyens. **Ils vérifient et constatent, avec les équipes EDF, l'absence de feu.**

Le site applique cette **politique d'alerte** également pour tous les autres types d'évènement : malaises, entorses, odeur de chaud, sur les installations industrielles comme tertiaires.

**Une communication externe systématique est réalisée par la centrale dès lors que les secours se déplacent.**

Cette année, le CNPE a fait appel aux secours externes à 38 reprises :

- 12 fois suite à la détection d'une alarme incendie ou après appel témoin,
- 23 fois pour porter assistance à personne (22 sont catégorisées en malaise simple ou blessé léger),
- 2 fois pour une reconnaissance suite à odeur suspecte (odeur d'ammoniac),
- 1 fois pour déloger un nid de guêpe.

A une seule reprise, les pompiers ont mis en oeuvre leurs moyens d'extinction (dégagement de fumerolles dans des bureaux administratifs le 31 mai 2022).

# Des professionnels engagés au quotidien

Plus de 150 équipiers d'intervention issus des métiers de la Conduite ou de la Protection de site.

Un Officier sapeur-pompier professionnel (OSPP) est présent sur le site depuis 2007.

Une trentaine de sapeurs-pompier volontaires sont présents sur site.

Près de 40 exercices incendie par an et 3 exercices départementaux avec le SDIS 57.





Merci